

Ecommoy. — Rue Principale



St-Ouen
en-Belin

JANVIER 90

« Fêtes du Bicentenaire »

En 1789, les représentants élus du peuple français édifièrent les bases de la souveraineté populaire, ébranlèrent le vieil ordre féodal et proclamèrent à la face du monde les droits imprescriptibles de l'homme et du citoyen.

Deux cents ans plus tard, tandis que la France entière commémorait ces événements majeurs de notre passé, d'autres peuples réécrivaient l'Histoire. A l'espoir noyé dans le sang sur la place Tien An Men succédait bientôt la chute de Bastilles pourtant réputées imprenables. La rigidité des despotes crispés et arc-boutés sur leurs certitudes cédait face à la détermination calme mais résolue des peuples.

Pour certains, nos célébrations françaises, en cette année du Bicentenaire de la Révolution, purent paraître dérisoires, bouffonnes et carnavalesques. Elles ne furent pourtant que la manifestation de l'attachement à ces valeurs essentielles que sont la liberté et les droits de l'homme.

Dans notre village, la fête de la Fraternité du 24 juin, au cours de laquelle fut inaugurée la promenade "Marie Coudray et René Villoteau", fut l'occasion d'une grande mobilisation de la population locale. Qu'il me soit permis d'adresser, ici, mes biens sincères remerciements à tous ceux qui œuvrèrent pour que cette fête fut une réussite.

Un grand merci à :

- Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour leur soutien et la confiance dont ils ont bien voulu m'honorier,
- toutes nos Associations locales qui travaillèrent en coopération étroite,
- la Directrice et les Enseignants de notre école pour leur participation active,
- notre Personnel Communal pour son aide précieuse,
- la Musique d'Ecommoy pour son gracieux concours,
- toutes les fourmis industrieuses qui taillèrent, coupèrent et réalisèrent cocardes et coiffures,
- ceux qui transportèrent, trimballèrent tables et bancs,
- ceux qui prêtèrent gracieusement ces mêmes tables et bancs,
- nos commerçants locaux qui, par leurs efforts, permirent que le repas du soir fut possible,
- ceux qui, dans une cuisine de fortune, furent au cœur du "coup de feu" lors de ce repas de 300 personnes,
- ceux qui apportèrent leur bonne humeur et animèrent cette amicale soirée,
- ceux que j'ai, peut-être oubliés et qui ne se sont pas reconnus dans les lignes précédentes,
- tous les enfants, enfin, qui, conscients de l'importance des événements célébrés, surent apporter à cette fête fraîcheur, enthousiasme et gaieté.

Charles GOUALARD - Délégué du Bicentenaire



Notes sur Marie Coudray et René Villoteau

En cette fin du mois de juin 1789, l'histoire s'emballe et les événements se précipitent.

— Le 17, les députés du tiers état se proclament assemblée nationale (le nom est resté depuis 2 siècles).

— Le 20, tentative royale pour s'opposer à cette décision. C'est le Serment du Jeu de Paume, par lequel les députés jurent de ne pas se séparer avant d'avoir donné une constitution à la France.

— Le 23, nouvelle tentative du Roi. Et, c'est la célèbre réplique de Mirabeau "allez dire à ceux qui vous envoient, que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous n'en sortiront que par la force des baïonnettes".

— Le 27, c'est le ralliement d'une partie de la noblesse dont Philippe d'Orléans, le propre cousin du Roi. Louis XVI décide alors : les trois ordres doivent délibérer ensemble. L'absolutisme royal s'achève. En 10 jours, la France vient d'amorcer une mutation, elle est devenue une monarchie constitutionnelle.

Tous ces bruits étranges venus de Versailles arrivaient dans notre village quelques jours plus tard. Quels pou-

vaient être les sentiments de nos concitoyens face à tous ces changements qui allaient bouleverser leur vie.

Alors que parvenait presque la nouvelle du serment du Jeu de Paume, Marie Coudray et René Villoteau échangeait un autre serment et unissaient leurs destinées dans l'église de notre village, ce 22 juin 1789. Marie était la fille de Laurent Coudray et de Marie Touchard. René était le fils de François Villoteau et d'Anne Barbier. Le père du marié était journalier et en celà il partageait la condition du plus grand nombre de ses contemporains.

Nous savons extrêmement peu de chose sur eux, la seule trace visible est la consignation d'un acte de mariage dans les registres paroissiaux. Nous pouvons pourtant imaginer qu'ils eurent des joies et peines, qu'ils aimèrent et partagèrent l'espoir de voir l'avènement de jours meilleurs.

Nous voulions leur rendre hommage et leur dédier un espace qui sera planté et aménagé et deviendra lieu de détente pour tous. Une stèle porte désormais leurs noms. Elle rappellera à tous la période au cours de laquelle ils s'unirent et qui fut celle de la conquête de la liberté.



Registre paroissial de St-Ouen en Belin du 22 juin 1789

Le vingt deux juin au dit an, après la ceremonie des fiançailles, et publication des bans tant dans cette église d'Ecommoy sans qu'elle se soit trouvé d'opposition comme il nous a paru par le certificat du sieur G.C. Bouin vicaire du dit Ecommoy en date du vingt un juin. Conformément aux loix civiles et canoniques, rené Vilotteau fils légitime majeur de françois Vilotteau journalier et d'anne Barbier, a canoniquement épousé marie Coudray originaire de la paroisse d'Yvré le Polin issue du légitime mariage de la-

rent Coudray et marie Touchard, veuve en première noce de jean Livet, de cette paroisse d'une part et le mari de la paroisse d'Ecommoy d'autre part. Nous vicaire soussigné, nous avons donné la bénédiction nuptiale en présence et du consentement de françois Vilotteau, marguerite Ribart belle mère, jacque Vilotteau, marguerite et françoise Vilotteau, de rené Coudray neveu de l'épouse, de françois Fourreau, denis Jousse et de plusieurs autres parents et amis qui ont déclarés ne savoir signer forst le présent.
soussigné rené Coudray M.S. Fournier vic.

ST-OUEN et STANCA un village Roumain

Alors que nous venons de fêter le bicentenaire de la déclaration des droits de l'Homme, dans certains pays ceux-ci étaient bafoués comme par exemple en Roumanie.

Par délibération en date du 22 Juin 1989, le Conseil Municipal de St-Ouen décidait de participer à l'opération Européenne "Villages Roumains". Cette action visait à adopter, par des communes européennes chacun des villages Roumains menacés de destruction par le plan de systématisation mis au point par ce tyran de CEAUCESCU. Ce projet visait à raser des villages, sous prétexte de récupérer de la surface cultivable, et déplacer les habitants vers des périphéries urbaines. De ce fait, un passé Roumain de cultures et de traditions disparaissait.

La Coordination Internationale nous a attribué le village de STANCA (600 habitants), province de Braïta, près du Danube, à 100 kms de la Mer Noire.

Les évènements de ces dernières semaines ont aboli ce régime dictatorial et entraîné la chute de Nicolae Ceaușescu. Les Roumains ont fait ce qui était en leur pouvoir. Nous pouvons par différentes actions les soutenir.

Nous avons fêté au mois de Juin dernier la Liberté et la Fraternité des hommes entre eux. Grâce aux différentes associations, cette célébration fut réussie et un bénéfice de 3 500 F fut dégagé.

Au cours d'une réunion le 27 Décembre 1989, les représentants des différentes associations présents ont décidé d'attribuer la somme de 2 000 F pour aider nos amis Roumains en détresse.

D'autres actions seront à mener lorsque nous aurons plus d'informations sur le village de STANCA. Nous ne manquerons pas de vous les communiquer.



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Ce n'est pas seulement par pure tradition que je vous présente mes vœux du Nouvel An.

Je profite de cette occasion pour vous témoigner ma gratitude et vous adresser mes remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors des Elections Municipales.

Qu'il me soit également permis de remercier Monsieur GOUALARD pour toute l'activité qu'il a développée dans le cadre du Bi-Centenaire de la Révolution. Que toutes les personnes qui ont travaillé à cette réussite trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Des tracasseries administratives ne nous ont pas permis de réaliser en 1989 la Salle Polyvalente qui reste pour moi, compte-tenu de la vie associative de la Commune, un objectif prioritaire.

Un deuxième objectif de ce mandat est la construction par le Foyer Manceau de logements locatifs. Cette opération ne sera réalisée que lorsqu'elle aura reçu une P.L.A. (dotation d'Etat). Précipiter cette opération priverait les futurs locataires du versement de l'A.P.L..

Chaque année apporte de nouvelles servitudes, je le sais, mais tous ensemble nous savons faire face et je compte sur votre concours qui m'est indispensable pour assurer la prospérité de notre village.

A vous tous, à ST OUEN, je souhaite un avenir heureux.

Jean FROMONT

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- CORVASIER William, Courillon, agriculteur
- FOURNIER Didier, la Maintraie, agriculteur
- FROMONT Jean, le Bouteux, Rte des 3 Maillets, agent SNCF retraité
- GOUALARD Charles, les Landes, électronicien
- Mme GOUBIL Nelly, résidence de la Barre, mère de famille
- Mme JANVIER Claudine, place des Comtes de Belin, enseignante
- LECHAT Serge, la Chapellerie, Rte de l'Aunay, agent d'entretien
- LIVET Bernard, rue St-Mamert, négociant
- Mme MARCEL Lydia, les Devants, mère de famille
- MEUNIER André, le Patis, employé RNUR
- PANNIER Olivier, le Chêne Vert, Rte de la Poissonnière, agent SNCF
- PAPIN Daniel, le Chemin Vert, artisan maçon
- Mme PASQUIER Caroline, la Janverie, employée CPAM
- POUSSE Alain, le Chardonneret, agriculteur
- POUSSE Marcel, le Cèdre, agriculteur retraité

Commission des finances - budget :

- | | |
|----------------|-------------------|
| - M. FROMONT | - M. LIVET B |
| - M. GOUALARD | - M. PANNIER |
| - Mme MARCEL | - M. POUSSE Alain |
| - M. CORVASIER | |

Commission de gestion des services municipaux - personnel communal - assainissement - ordures ménagères - éclairage public - tennis - fleurissement :

- | | |
|---------------|-------------------------------|
| - M. FROMONT | - M. GOUALARD |
| - Mme JANVIER | - M. LECHAT |
| - M. MEUNIER | - M. SAMSON (extra-municipal) |

Commission d'aménagement rural (voirie - fossés) :

- | | |
|--------------------|-------------------|
| - M. POUSSE Marcel | - M. POUSSE Alain |
| - M. FOURNIER | - M. MEUNIER |

Délégués du C.M. à la révision des listes électorales :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| - M. POUSSE Alain | - M. FOURNIER Didier |
|-------------------|----------------------|

VOUS POUVEZ RENCONTRER EN MAIRIE

- M. GOUALARD (Urbanisme, Gestion des services municipaux), Le Lundi de 17 H 00 à 18 H 00
- Mme MARCEL (Aide Sociale, Ecole), Le Mardi de 15 H 30 à 16 H 30
- M. PANNIER (Travaux, Bâtiments), Le Mercredi de 18 H 00 à 19 H 00
- M. POUSSE Marcel (Voirie communale, Fossés), Le Jeudi de 16 H 30 à 17 H 30
- M. FROMONT, Le Vendredi de 14 H 00 à 17 H 00

LE SAMEDI DE 11 H 00 à 12 H 00
LE MAIRE ET SES ADJOINTS
SONT EN MAIRIE

Commission jeunesse - sports - information - écoles - cantine :

- | | |
|----------------|---------------|
| - Mme MARCEL | - M. GOUALARD |
| - M. LECHAT | - Mme GOUBIL |
| - Mme PASQUIER | - M. PAPIN |
| - Mme JANVIER | |

dont délégués au conseil d'administration cantine :

- | | |
|---------------|---------------|
| - M. GOUALARD | - Mme MARCEL |
| - Mme GOUBIL | - Mme JANVIER |

Centre communal d'action social :

sont élus délégués au premier tour de scrutin :

- | | |
|----------------|-------------------|
| - Mme MARCEL | - Mme PASQUIER |
| - M. CORVASIER | - M. POUSSE Alain |

Commission bâtiments et travaux :

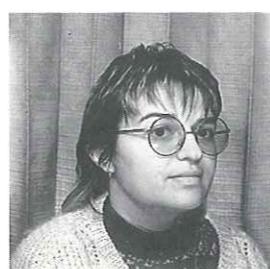
- | | |
|--------------|--------------|
| - M. PANNIER | - Mme GOUBIL |
| - M. PAPIN | - M. FROMONT |

CALENDRIER DES FÊTES 1990

20 janvier
10 février
11 février
24 février
24 février
31 mars
21 avril
28 avril
28 et 29 avril
8 mai
13 mai
2 juin
24 juin
14 juillet
8 septembre

Boum pour les jeunes (17 à 24 h) cantine de St-Ouen
Super tremplin de la chanson Chardonneux
Audition des classes de cuivres guitares violons
Animation pour les enfants - Ecole de St-Ouen 14 à 18 h
Bal du Carnaval Chardonneux 21 h
Bal de l'école Chardonneux 21 h
Spectacle de danse à 21 h Chardonneux
Bal des sports
Fête foraine
Tournoi de foot
Parcours du cœur
Concours de Pétanque
Kermesse de l'école
Retraite aux flambeaux et bal populaire
Méchoui à 20 h Stade de St-Ouen

Club Hakalendes
A.D.A.R.
Ecole de Musique du Belinois
Club Hakalendes
Club Hakalendes
Amicale de l'école
Club Hakalendes
U.S.S.O.B.
A.D.A.R.
U.S.S.O.B.
A.F.R.
Amicale de l'école
Amicale de l'école
A.D.A.R.
Club Hakalendes



RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

Il aura lieu entre le 5 mars et le 5 avril 1990.

Il sera effectué par Mlle Lydie CORMIER, domiciliée au lieudit "Le Petit Chambron" en notre commune, qui rendra visite à toutes les familles.

Nous vous demandons de lui réservé bon accueil.



**ÉTAT
CIVIL
1989**

NAISSANCES

FOURNIER David 4 février, la Maintraye
LEBATTEUX Gabriel 17 février, résidence de la Chanvrerie
VACHER Valérie 28 juillet, la Mercerie
CHOLLET Guillaume 29 juillet, résidence de la Barre
MAUBERT Adrien 24 août, la Tuffière
ROCHER Nicolas 1^{er} octobre, la Bondonnaire
JAKUBOWSKI Aurélien 6 octobre, Résidence de la Chanvrerie
BOURREAU Gloria 7 novembre, la Briolette
COULON Coralie 24 novembre, rue St-Mamert

MARIAGES

LEVALET Didier et BUCHERON Sylvie, 8 avril
BOULARD Philippe et HEITZ Nadège, 8 avril
PETIT Stéphane et LEGRAND Betty, 15 avril
GATE Dominique et DHERVILLE Jacqueline, 17 juin
VAUPRE Richard et RAMBOURG Annie-Claude, 29 juillet
De COATAUDON TROMANOIR Olivier et THEODORE
Karine, 9 septembre
CAMPIGLIA Dominique et SUARD Katia, 16 septembre

DÉCÈS

LEQUIPE Marceline épouse CORNIQUET 10 janvier
84 ans
LUTARD Jean-Louis 15 janvier, 63 ans
FONTAINE Pascal 11 mars, 23 ans
LEROI François 16 mars, 87 ans
MAUFRAY Didier 25 octobre, 43 ans

Nous avons accueilli en 1989

M. et Mme SCHNEIDER Georges rue St Mamert
M. JUBAULT Patrice le Petit Belin
M. VERBEKE Stéphane et Mme CORMIER Lydie
le Petit Chambron
M. et Mme GUERIN Philippe les Landes
M. et Mme ROGIER Antoine le Bois de la Butte

LISTE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS

A.A.M.I.C. SARL Conseil en communication écrite et informatisée secrétaria à domicile Mme Lutard - Le Tertre
A.A.M.I. Atelier de micro-informatique et de communication
M. Auriol Pierre - Le Tertre
A.F.C.C.M.I. Formation continue conseil en micro-informatique
M. Auriol Pierre - Le Tertre
M. ALLARD J.Jacques Carrelage, pose de cheminées - Rue de l'Aunay
M. ANDRE Maurice Boulanger - rue St Mamert
BEL-AGRI SARL Ventes et réparation machines agricoles - Le Bourg
M. BOULARD Sylvère Réparation toutes machines agricoles - Place d'Averton
C.A.D.S. Coopérative Agricole - Le Pavillon
Dany Color IMPRIM Creation et réalisation d'imprimerie couleur - 6 rés. de la Barre
M. DUPONT J.Claude Maçonnerie - Restauration neuf et ancien - La Chapellerie
M. FONTAINE Daniel Travaux Forestiers - Le Bourg
Mme GAUTHIER Patricia Station Service - rue St Mamert

M. et Mme CHEVEREAU J.Yves, Résidence de la Chanvrerie
M. et Mme GATE Dominique le Champ de la Barre
Mme GASNOT Jocelyne Résidence de la Chanvrerie
M. et Mme GAIGNARD Daniel le Calibrochet
M. et Mme HOUDAYER Philippe la Richardière
M. et Mme LANDAIS Christian Résidence de la Chanvrerie
M. et Mme MALET J.Luc La Foire
M. TROUILLARD Pascal et Mme LERAY Corinne "La Chapellerie"
M. RENVOIZE Gilles La Boisardière
M. et Mme GACHONS Pierre le Léard
M. et Mme LECESEVE Dominique, Résidence de la Chanvrerie
M. et Mme FOUCHER Patrick le Calibrochet
M. et Mme LECHAT Michel Résidence de la Barre
Mme MICHAUT Claire la Croix
M. et Mme FRUGIER Marcel le Vigneau
M. et Mme GUYON Christophe la Grande Jaterie
M. et Mme THUARD Didier le Pré de la Ménardière
M. et Mme RUDLOFF Franck Résidence de la Barre
M. RICHET Bruno et Mme ROCHERON Laurence Clémenceau
M. et Mme BRUN Place des Comtes de Belin
M. et Mme POUPIN Philippe le Foncier
M. et Mme MORGE Jean rue St Mamert
M. et Mme WAGNER Dominique la Houssiae
M. CORVASIER Hubert et Mme VALLEE Véronique rue St Mamert
M. FOURNIER Raynalt rue St Mamert
M. et Mme PANCHER Olivier Place des Comtes de Belin
M. et Mme GRONDIN Pierre la Maison de Paille
M. et Mme LALOYER Hervé le Boutreux Rte des 3 Maillets
M. et Mme PINCON Joël Etré
M. et Mme CHEVAUCHERIE Belin

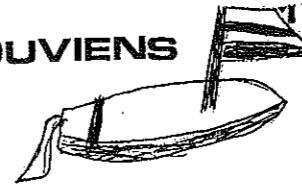
Ont quitté la Commune

M. et Mme LACORRE Alain pour St Mars d'Oullié
Mme AUVRAY Catherine pour Le Plessis Robinson
M. et Mme HARREAU J.Luc pour Lannemezan
M. et Mme LETONDOT Hugues pour l'Etang la Ville
M. et Mme CHOLLET J.Olivier pour Trégueux
M. et Mme BOUTREUX Joël pour St Philibert du Peuple
M. et Mme LAMY Eddie pour Gravelines
M. et Mme PACE - STORA pour Pontvallain
M. et Mme PRUNIER Eric pour Laigné en Belin
M. et Mme LEROI Georges pour Ecommoy
M. et Mme GERVAISE J.Marie pour Ecommoy
M. et Mme HAMELIN Albert pour Ecommoy

AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

JE ME SOUVIENS

je me souviens
d'être monté sur un bateau
et d'avoir visité le salin



je me souviens
du ciristiti
qu'il était petit !

je me souviens
de Mathieu et Julie
qui ont été dans la classe à l'ennemi
Ils ont fait tomber la pluie



je me souviens d'Hélène et son papa
qui s'est renversé et hop !

je me souviens de l'océan
du rire des vagues folles
de ses pieds nus dans le vent
qu'elle était belle cette école !



Composition du bureau :

Président d'Honneur	M. Jean FROMONT
Membres de droit	les instituteurs Mme Julia FACCA (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale).
Présidente du Bureau	Mme Laure METAYER
Vice-Président	M. Claude LIVET
Trésorière	Mme Magalie VACHER
Secrétaire	M. Michel BEUVIER
Membres	Mmes Patricia ARNAUDIES, Josette AURIOL, Caroline CHESNEAU, Jocelyne GASNOT, Nelly GOUBLIL, Marie-Rose LANGLAIS, Béatrice LEGEARD et Catherine VILLEDIEU et MM. Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Marie MARCEL et Maurice SAMSON.



RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire de type rural se caractérise par un faible nombre de rationnaires, et dans bon nombre de cas, par la présence d'un enseignant.

Ceci permet en général d'assurer au moment du repas un climat satisfaisant, mais ces cantines fonctionnent très souvent dans des conditions matérielles précaires, et la priorité serait, en ces lieux, de réaliser un effort financier tant pour l'équipement que pour le fonctionnement.

En ce début d'année scolaire 89/90, le nombre de nos rationnaires est un peu plus élevé (env. 27 à 28).

L'année 88/89 a laissé apparaître un solde positif de 851 Frs, grâce aux efforts consentis par les municipalités de St-Ouen et St-Biez.

Nous rappelons que les menus sont affichés à la cantine et à l'école. Toutes suggestions peuvent nous être utiles.

A la suite de nombreuses demandes, nous communiquons ci-dessous les tarifs 89 de location de la salle de cantine (réservée aux habitants de la Commune).

— Vin d'honneur 180 Frs — Lunch ou Buffet froid 260 Frs — Repas avec utilisation cuisine 520 Frs

Le Comité de Gestion.

Nous voici au début d'une nouvelle décennie, qui souhaitions le pour l'Amicale sera aussi riche en évènements que la précédente.

L'année 1989 fut très importante pour 16 enfants (8 garçons et 8 filles) de CE 2 et CM 1 qui ont pu partir en classe de mer pour Meschers en CHARENTES-MARITIMES du 18 au 31 Mai.

Cette classe de mer a pu être réalisée grâce au concours financier du Département de la Sarthe, de la Municipalité de SAINT-OÜEN, des parents concernés et de l'Amicale.

Les petits sont eux aussi partis en voyage. Ils ont profité l'espace d'une journée du parc d'attractions et de loisirs de PAPEA.

Le bureau de l'Amicale remercie les nouveaux parents élus en son sein à l'occasion de l'Assemblée Générale qui a lieu tous les ans au mois d'Octobre. La porte est entièrement ouverte à tous ceux qui désiraient la pousser pour rejoindre et conserver notre groupe amical, jeune et dynamique.

En 1990, le bal aura lieu le 31 Mars à SAINT-BIEZ-EN-BELIN à la salle de Chardonneux avec notre orchestre fétiche "les Scalaires".

Le concours de pétanque est maintenu au samedi de Pentecôte, le 2 juin 1990.

L'année sera clôturée le 24 Juin avec la traditionnelle kermesse et la remise des prix à tous les enfants scolarisés.

LA PRÉSIDENTE : Mme Laure METAYER.

« Cahiers de doléances »

Face aux difficultés qui assaillent le royaume, le roi Louis XVI décide, en aout 1788, la convocation des états généraux pour le mois de mai 1789. Chaque paroisse doit établir la liste de ses revendications. Une procédure assez complexe doit permettre la désignation des députés des trois ordres.

Le texte que vous allez lire est la retranscription fidèle du cahier de doléances de ce qui était, à l'époque, la paroisse de St Ouen en Belin. Jusqu'à ces derniers mois, le document original semblait introuvable. Il nous faut remercier M. Laplagne d'Ecommoy qui, ayant eu connaissance de ce texte, l'a reproduit et nous a obligamment prêté ses documents photographiques.

L'ensemble du cahier se compose de deux parties :

- 1) un procès-verbal préimprimé sur lequel le greffier a reporté la date, les noms des participants et les noms des délégués élus.
- 2) sous forme manuscrite, les doléances proprement dites.

Pour ne pas dénaturer le texte original, celui-ci a été conservé avec les conventions et les libertés orthographiques de l'époque et du greffier, ainsi que la quasi absence de ponctuation.

AUJOURD'HUI cinq du mois de mars 1789, en l'Assemblée convoquée au son de la cloche, en la manière accoutumée, sont comparans en l'auditoire ou hotel-de-ville de ce lieu, par-devant nous julien JOUINEAU notaire royal chacun de pierre Brault syndic (1) rené Gué, michel le Noble, pierre Trouvé, rené Bruneau, julien Guimier et etienne Deronne tous officiers de la municipalité, françois Landry, jacque Penard, charles Pelpoix, françois Trouvé, jean Hamelin, julien Pousse, michel Niepceron, jean Bougard, Louis Cornille, rené le Gué, louis le Roy, jacque Rondeau, ambrôise Bellanger, rené Goulet, pierre Dupuy, jean le Meulnier, pierre Lerrou, jacque Patier, julien Cormier, rené Couprix, julien Cormier, michel Couprix, pierre Lerrou fils, alexandre Livet, françois Blanchard, rené Langlais, michel Brin, charles jean Triconnet et autre tous nés François, ou naturalisés, agés de vingt-cinq ans compris dans les rôles des impositions, habitans de la paroisse de St Ouén composé de cent soixante feux; lesquels, pour obéir aux ordres de Sa Majesté, portés par ses Lettres données à Versailles le 24 janvier 1789, pour la convocation & tenue des Etats-généraux de ce Royaume, & satisfaire aux dispositions du Règlement y annexé, ainsi qu'à l'ordonnance de M. le Sénéchal du Maine, & de celle de M. le Lieutenant-général de la sénéchaussée du Château-du-Loir, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture qui vient de leur en être faite, que par la lecture & publication ci-devant faites au prône de la messe de paroisse par M. le Curé, le premier du présent mois, & par la lecture & publication & affiches pareillement faites, le même jour, à l'issue de ladite messe de paroisse, au-devant de la porte principale de l'église, nous ont déclaré qu'ils alloient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes & remontrances; & en effet, y ayant vaqué, ils nous ont reprété ludit cahier, qui a été signé par ceux desdits habitans qui savent signer, & par nous, après l'avoir coté par première et dernière page, & paraphé ne varietur, au bas d'icelles.

Et de suite lesdits Habitans, après avoir mûrement délibéré sur le choix des Députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité des dites Lettres du Roi, & Règlement y annexé; & les voix ayant été par nous recueillies, en la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur des sieurs Pierre Trouvé et Michel le Noble qui ont accepté ladite commission, & promis de s'en acquitter fidèlement.

Ladite nomination des Députés ainsi faite, lesdits habitants ont, en notre présence, remis auxdits sieurs Pierre Trouvé et Michel le Noble leurs Députés, le cahier, afin de le porter à l'Assemblée qui se tiendra le six mars 1789, devant M. le Lieutenant-général & leur ont donné tous pouvoirs requis & nécessaires, à l'effet de les représenter en ladite Assemblée pour toutes les opérations prescrites par les ordonnances susdites comme aussi de donner pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser, de consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'Administration, la prospérité générale du Royaume, & le bien de tous & de chacun des Sujets de Sa Majesté.

Et de leur part, lesdits Députés se sont présentement chargés du cahier des doléances de la ditte paroisse de Saint Ouén & ont promis de le porter à ladite Assemblée, & de se conformer à tout ce qui est prescrit & ordonné par lesdites Lettres du Roi, Règlement y annexé, & ordonnance susdite. Desquelles nominations de Députés, remise de cahiers, pouvoirs & déclarations, nous avons à tous les susdits comparans donné acte, & avons signé avec ceux desdits habitans qui savent signer, & avec lesdits Députés, notre procès-verbal, ainsi que le duplicata que nous avons présentement remis auxdits Députés, pour constater leurs pouvoirs; & le présent sera déposé aux archives du Secrétariat de cette Communauté, lesdits jour & an, que dessus et les dits habitans présens soussigné et les autre ont déclaré ne savoir signer de ce enquis

de Caqueray de Beauclerc Guiet
michel le Noble pierre Trouvé rené Bruneau
julien Guimier g Landry jacque Penard
françois Trouvé p Dupuy f Landry
etienne Tertrain charle Pelpoix
j Hamard g Maillard p Brault syndic
j Jouineau

Cahier des doléances, plaintes et remontrances de la paroisse de St Ouén en Belin.

Sire par ordonnance du mois de janvier dernier voulant honorer vos peuples de votre confiance et leur permettant de vous faire connaitre les abus qui se sont depuis long-temps et encore actuellement glissés tant dans l'administration de la justice que des finances et autres vexations sous lesquelles vos fidele sujets gemissent aussi depuis long-temps; les dits habitans de la paroisse du d. (2) St Ouén en Belin election du Chateau du Loir Province du Maine penetrés de la plus vive reconnaissance d'un projet aussi juste et équitable que digne du monarque qui l'a concu prennent la liberte en obeissant a vos ordres de faire à votre Majesté le recit en peu de mots de leurs doléances plaintes et remontrances.

Premierement en ce qui concerne l'administration de la justice ils ont l'honneur de représenter a votre majesté que les personnes qui sont assé malheureuses d'avoir des procés languissent pendant nombre d'années et sont obligés assé souvent de vendre ou allier une partie de leur bien pour soutenir leurs interets pendant quelque fois, huit, dix, quinze ou vingt ans et même plus et qu'a la fin il y en a qui sont la victime soit de la fortune ou de protections de leurs adversaires soit d'une nullité qu'un huissier ou procureur ou avocat auront fait dans leurs exploits ou leur écrits quoi que le bon droit soit evident si le perdant se plaint il recou pour toutes reponses la consolation que la forme emporte le fond et par la longueur des affaires, par l'injustice des jugements, par la multiplicité des frais et quelque fois des taxes exorbitantes les parties se trouvent écrasées et ruinées de sorte que celuy qui gagne le plus souvent pert

Moyens que l'on pourroit employer pour remedier aux abus qui se comettent assé ordinairement dans l'administration de la justice.

1° que les présidents conseillers et juges fussent pris dans le nombre des plus anciens avocats de la provinces dont l'on connoitroit parfaitement la capacité et l'intégrité au lieu que la place ne soit le plus souvent occupée que par des jeunes qui a peine ont atteint leur age de majorité et qui n'ont etudié leurs droits qu'en courrant et qu'en ne s'occupant de leur plaisir et de leurs affaires particulières

2° que pour le bien et la tranquillité de tous et de chacun qu'il n'y eut que deux degrés de juridiction et de rapprocher autant que faire ce pourra les justiciables de leurs juges

3° qu'il fut ordonné en consequence de l'observation a l'article precedent que toute signification ou intimation a faire fussent faites par l'huissier le plus proche du domicile de celuy a qui elles doivent être faites par ce que dans ces especes il y a tout plein de personnes qui par caprice et on peut dire meauvaise foy se servent d'un huissier le plus eloigné qui leur convient pour se satisfaire afin de multiplier les frais

4° qu'il fut enjoint a tous juges sans exception de vider les affaires pendantes a leurs tribunaux dans six mois ou un an au plus a compter du jour de la datte de l'exploit ou signification a moins qu'un plus long delay fut du consentement des parties respectives

5° qu'il fut enjoint a tous procureurs ou avocats de n'employer dans leurs écrits ou libelle que les vray moyens concernant le fond de chaque affaire au lieu de les remplir de phrazes qui ont plus pour but de briller ou se distinguer que d'accelerer les operations car il est bien certain que toutes ces phrazes et mots inutiles occasionnent de la grosse (3) et par consequent des frais immenses qui ruinent des familles entières

6° en ce qui concerne la finance personne n'ignore que toutes les finances ont été regardées comme la sangsue qui ne s'engraisse qu'a force de sucer le sang malheureusement depuis plusieurs sciecles et même actuellement plus que jamais le mal ne fait que s'ogmenter en cette partie et notamment le siecle dans lequel nous vivons le luxe, la degradation des moeurs, et la vie licenceuse, tout concourt à la ruine de l'état et du citoyen et fait regarder ce mal qui a jetté de proffondes racines presque comme incurable cependant il y a du remedie et effectivement il seroit a desirer qu'il existat comme autrefois des etats provinciaux lesquels seroient chargés d'une seule administration et rendroient directement les deniers dans les coffres de Sa Majesté sans accaparer des retentions immenses comme il s'en fait presentement.

7° il est aussi a desirer que chaque notaire eut le pouvoir de controller les actes aux charges par luy de faire passer les deniers de Sa Majesté au receveur général de chaque etats provinciaux et alors qu'il fut obligé de tenir un registre du controle lequel seroit verifié tous les trois mois par le juge du lieu sans retribution la d. vérification fut faite sur une autre registre des minutes que tiendroient les d. notaire

8° il seroit tres heureux et tres avantageux pour tous les sujets du royaume que la gabelle (4) fut entièrement supprimée parce que comme il l'a été dit assé publiquement c'est un impot a proprement parler desastreux tant par l'administration qui en est faite par ceux qui en sont chargés que par les mortifications et maltraitement que chaque individus reçoit a chaque fois qu'il se presente au grenier

9° pour le controlle du billet sentence (5) et autre que la même nature et pour le bureau des insinuations que chaque greffier des jurisdictions en pourroit remplir la charge moyennant une somme modique annuelle qui jointe aux honoraires de leur greffe leur assureroient une subsistance honnête

10° que l'office de juré priseur vendeur de biens meubles depuis quelque années crées soit supprimée toutes fois en

remboursant le prix de la finance de leur creation ce faisant laisser la liberté aux particuliers de faire faire la vente de leur mobilier par qui ils avizeront ainsy que celle de leurs pupilles attendu que dans cette administration d'office de juré priseur il s'y commet des abus qui sont bien prejudiciable aux sujets du royaume

11° qu'il seroit tres avantageux pour les sujets des deux sexes que les rentes dues aux églises et aux communautés ou gens de mainmorte (6) fussent payé avec retenue des deniers royaux

12° il seroit aussi tres avantageux que tous les priviléges qui existent présentement dans le royaume fussent entièrement supprimés et que les impositions fussent supportées par égalité entre le clergé la noblesse et le tiers etat

13° qu'a l'egard de l'entretien des grandes routes qui conduisent de la capitale aux provinces soient entretenues et réparées aux frais tant du clergé de la noblesse et que du tiers etat et que les fonds destinés à cette dépense ne surpassent point le quart des impositions ordinaires et quant aux terrains qui seroient pris pour l'ouverture des d. grandes routes ou pour de nouveaux debouchés qu'ils fussent au moins payé de la moitié de leur valeur a ceux qui les seraient seroient dans le cas de les abandonner

14° il seroit encore fort heureux et avantageux pour la majeure partie des cytovens de chaque province qu'il fut fait deftence a toutes communautés religieuses des deux sexes ou quoique ce soit tres souvent leurs procureurs dexiger des sommes immenses par forme de pot de vin des terres qu'ils afferment en outre pour des prix assé considerables et comme il n'y a tres souvent que des personnes opulentes qui sont dans le cas de prendre de pareilles fermes et de faire des avances de pot de vin et qu'ensuit ces messmes personnes qui sousaffrent ces biens a des particuliers quelque fois de moitié au dessus de leur valeur soit aussi de leur coté en pot de vin et fermage de maniere que de ces abus il rezulte qu'il y a au moins la moitié des familles du tiers etat ruinées ils seroit donc bon que ces communautés ou autres personnes quelconques furent tenus de ne louer et affermer a chaque pere de famille autant de ferme ou terre qu'ils en pourroient faire valoir par eux mésme

Qui sont toutes les doléances plaintes et remontrances que les dits habitans de la ditte paroisse de Saint Ouén ont honneur de vous presenter ils osent esperer que vous voudrez bien les combler de votre bienfaisance ils ne cesseront d'offrir leur voeux au ciel pour la conservation de votre Majesté et de votre famille royale. fait et arreté sous le balet (7) de la d. eglise de St Ouén au devant de la porte principale d'icelle ce jour'd'huy 5 mars 1789.

- deux mots rayés nuls

michel Lenoble pierre Trouvé
Guiet julien Guimier rené Bruneau
louis Cornille j.Hamard charle Pelpoix
etienne Tertrain f.Landry françois Trouvé
g Landry jean Hamelin
p Dupuy rené Legay g.Maillard
etienne Dronne greffier p.Brault syndic
j Jouineau

(1) Sindic ou procureur-syndic : avant la loi du 14 décembre 1789, qui instaure les conseils municipaux que nous connaissons maintenant, la gestion de la commune était assurée par le procureur-syndic. Celui-ci était élu tous les ans par l'assemblée générale des habitants (citoyens payant un minimum d'impôts directs). Pierre Brault deviendra le premier maire de St Ouen, le 31 janvier 1790.

(2) d. : abréviation pour "dit", "dits", "dite", "dites".

(3) Grosse : copie d'un jugement ou d'un acte notarié.

(4) Gabelle : impôt féodal sur le sel. Il faut distinguer les pays de grande, de petite gabelle, les zones franches etc... Dans le Maine, pays de grande gabelle, chaque citoyen âgé de plus de 7 ans avait obligation d'acheter, annuellement 7 livres de sel aux prix de 4 sous la livre. L'état avait le monopole du commerce du sel qui était stocké dans les greniers royaux.

(5) Billet sentence : notification d'un jugement.

(6) Gens de mainmorte : personnes morales disposant de biens inaliénables (communautés religieuses, sociétés savantes, etc...).

(7) Ballet : sorte d'avancée au dessus d'une porte pour la protéger des chutes de pluie.

Section Football



UNION SPORTIVE St-Ouen— St-Biez

L'année 1989 est maintenant terminée, 1990 commence et à cette occasion l'U.S.S.O.B. vous adresse ses meilleurs vœux. 30 seniors, 7 cadets, 4 minimes, 5 pupilles, 4 poussins, ceci est l'effectif pour la nouvelle saison.

1988-1989 a vu la descente de son équipe fanion en promotion deuxième, ceci par un manque d'effectif dû aux blessures occasionnées tout au long du championnat. En compensation notre équipe minime a été championne de la Sarthe catégorie supérieure, marquant la bagatelle de 104 buts pour 4 encaissés.

L'objectif pour la nouvelle saison est la montée en seconde division pour notre équipe A, saison qui commence bien puisqu'elle demeure en tête de son groupe. De plus nos joueurs seniors se sont distingués en gagnant trois challenges en inter-saison.

En ce début d'année je remercie les municipalités de SAINT-OUEN - SAINT-BIEZ, notre sponsor "SAM LOCATION", les dirigeants, les joueurs, les parents et supporters tant par leurs aides financières que leurs présences et leurs participations bénévoles.

Dates à retenir : 28 Avril 1990 pour le bal et 8 Mai 1990 pour notre tournoi.

Nous vous attendons très nombreux.

LE PRÉSIDENT : Serge LECHAT.



COMPOSITION DU BUREAU DE L'U.S.S.O.B. :

Président : M. LECHAT Serge.
Vice-présidents : MM. PAPIN Daniel et LOYER Xavier
Secrétaire : M. GOETHAL Serge
Secrétaire adjoint : M. HUREAU Alain
Trésorier : M. LIVET Bernard
Trésorier-adjoint : M. CORVAZIER Bernard
Membres :
PASQUIER Paul,
LOISEAU Dominique,
ANDRE Philippe,
BOULARD Sylvère,
GOSSELIN Laurence,
LOISEAU Didier,
BAUDRY Daniel,
HOUDAYER Jean-Yves.

SECTION VOLLEY BALL

LA SECTION VOLLEY-BALL VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 1990

A St-Ouen, le volley c'est aujourd'hui une soixantaine de licenciés (poussins à Seniors) qui évoluent dans de nombreux championnats départementaux ou régionaux. De plus, le club s'est doté d'une école de volley (découverte du volley pour les jeunes enfants) qui a lieu le samedi après-midi sur 2 sites différents : Mulsanne et St-Biez-en-Belin ; peut être de futurs champions !

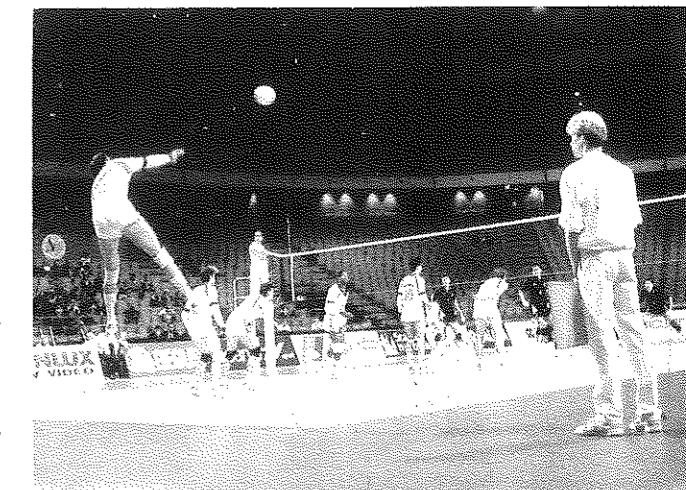
C'est pourquoi, remercions les animateurs des différentes équipes qui agissent pour le développement du volley à St-Ouen.

Si vous souhaitez découvrir notre sport, les matches ont lieu au gymnase de Chardonneux à St-Biez-en-Belin aux heures suivantes :

- Jeunes : Samedi à partir de 14 h.
- Seniors féminines : Samedi à 17 h 30, Dimanche à 10 h 30.
- Seniors masculins : Samedi à 20 h 30.

Venez nombreux et Bonne Réussite à tous les sportifs pour 1990.

Vive le Volley à St-Ouen-en-Biez.



CLUB HAKALENDÉS

Notre onzième année d'existence s'avère encore positive, ce qui nous encourage à poursuivre notre action. Cette saison a été ponctuée de diverses manifestations. Carnaval et son lot de costumés lors du bal ainsi qu'une animation pour les enfants avec confection d'une marionnette chacun, jeux dansés et goûter pour tous. Ils ont été 26 à répondre à cette invitation. Le spectacle de danse a connu cette année, un succès sans précédent avec 150 entrées et la participation du groupe modern'jazz "adolescents" de Mayet. Le club Hakalendes était également présent lors de la commémoration du Bicentenaire et à la fête de l'école. Pour notre première soirée à thème avec une paëlla, nous avons réuni 70 personnes autour des tables. Des dates sont d'ores et déjà à retenir : bal du Carnaval avec tombola à Chardonneux ; animation pour les enfants l'après-midi - samedi 24 Février. Boum pour les jeunes : samedi 20 Janvier de 17 h à 24 h (vraisemblablement à la cantine). Spectacle de danse samedi 21 avril à Chardonneux. Et puis dans nos têtes... des projets : stage musical, rallye vélo, méchoui (8 Septembre 1990). Nous vous attendons nombreux à nos rendez-vous ! Et si le cœur vous en dit, venez danser avec nous le vendredi à 20 h 45 à l'école, c'est ouvert à tous.





CUMA du Pavillon

Au cours de l'année 1989 des producteurs de pomme de terre du Belinois ont créé la CUMA du Pavillon. Cette CUMA a construit près du silo CADS de St-Ouen un bâtiment spécialement aménagé pour le stockage de pomme de terre à chair ferme dénommée Charlotte.

Cet investissement de 1 million de francs soutenu par une vingtaine d'adhérents a été présenté au CRD. Celui-ci retient le projet et accorde une subvention à la CUMA dans le cadre du contrat régional de développement du canton d'Ecommoy.

La partie conditionnement et commerciale est assurée par la CADS qui vend cette pomme de terre sous le nom de "Charlotte qualité club".

Le mardi 28 Novembre une porte ouverte fut organisée pour présenter aux élus cantonaux et aux 150 personnes présentes l'activité de la CUMA du Pavillon et la pomme de terre Charlotte qualité club.

LE CONSEIL D'ÉCOLE

Présidé par le Directeur, il est formé par les instituteurs de l'école, les représentants élus des parents, les représentants de la commune, le délégué départemental de l'Education Nationale.

Il donne tous avis et peut être consulté sur toutes les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire.

C'est le lieu privilégié de la nécessaire collaboration parents-enseignants.

Le 21 Octobre 1989 a eu lieu l'élection du Conseil d'École. 7 candidates se sont présentées et 34 familles (sur 51) ont voté. Ont été élues Mmes AURIOL, GOUBIL, METAYER, VACHER ; et Mmes NIEPCERON, LECESVE, GASNOT comme supplémentaires.

Bilan de l'année 88/89

1) Les anciens sanitaires extérieurs très inconfortables sont définitivement condamnés et ceux de la maternelle ont été réaménagés de sorte que petits, grands et enseignants vivent sainement une parfaite et agréable communauté.

2) La classe de C.P. ainsi que le couloir attenant ont été repeints.

3) Dans la cour de récréation, lieu de détente, divers jeux sont offerts d'une part par le système de marquage au sol (marelle, escargot...) et d'autre part par l'installation de paniers de basket.

4) Renouvellement du photocopieur et entretien des ordinateurs.

5) Installation d'un éclairage supplémentaire dans les classes de C.E. et C.M.

6) Information sur le POU.

Projets à débattre aux prochaines réunions (lesquelles seront communiquées sur le tableau de l'école) :

- Réflexion sur la vétusté des bâtiments des classes primaires (dégradation rapide de la classe des C.E.).

- Construction de jeux extérieurs en bois.
- Remise en état du store du C.P.
- Panneau d'affichage correct.
- Le sautoir au stade.

Les parents élus au Conseil d'École sont à l'écoute des suggestions des parents d'élèves.

Au sein du Conseil, les enseignants nous ont présenté leur projet d'ateliers.

Le Conseil d'école.

Depuis la rentrée 1989, les enseignants ont mis en place des activités de décloisonnement dans le cadre d'un projet d'école.

Chaque mardi (de 14 h à 16 h), les enfants des classes primaires sont répartis dans 5 ateliers différents animés par les instituteurs avec l'aide de Mme Facca et de Mme Métayer.

Grâce à ce nouveau mode de fonctionnement pédagogique, les enfants pensent pouvoir vous présenter au mois de juin, un spectacle de marionnettes illustrant un conte de Grimm : "Le joueur de flûte".

Les Instituteurs.

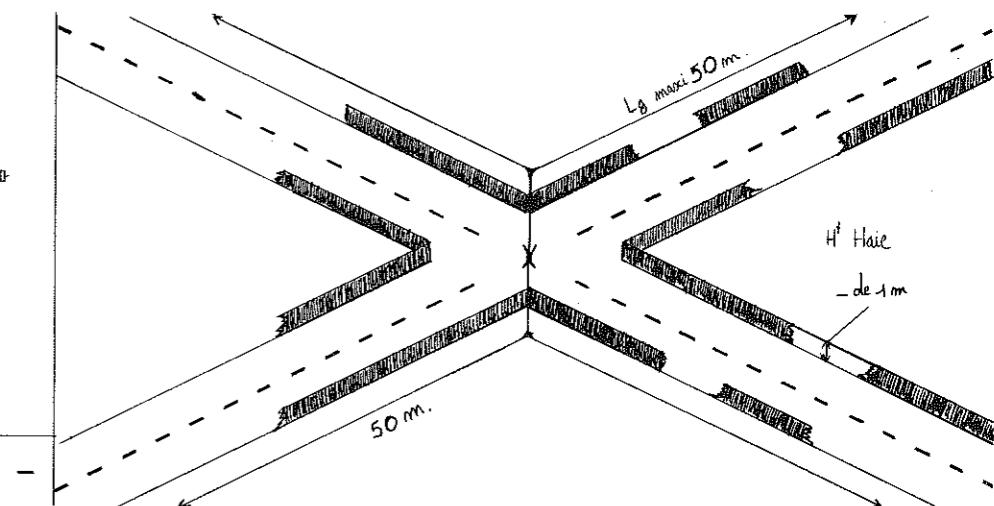
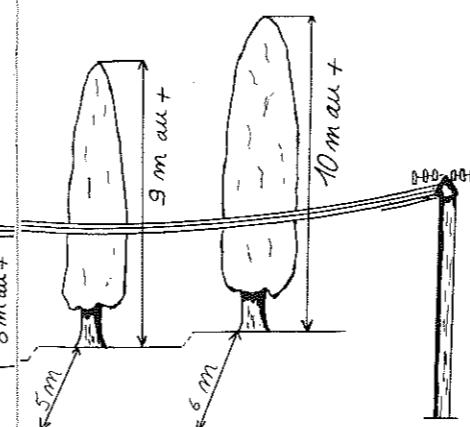
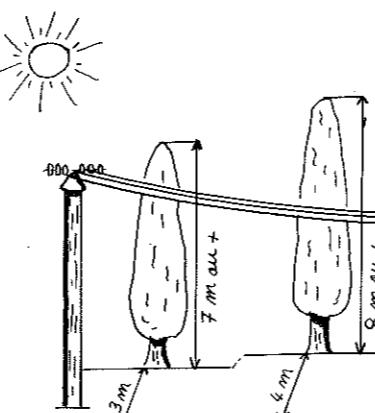
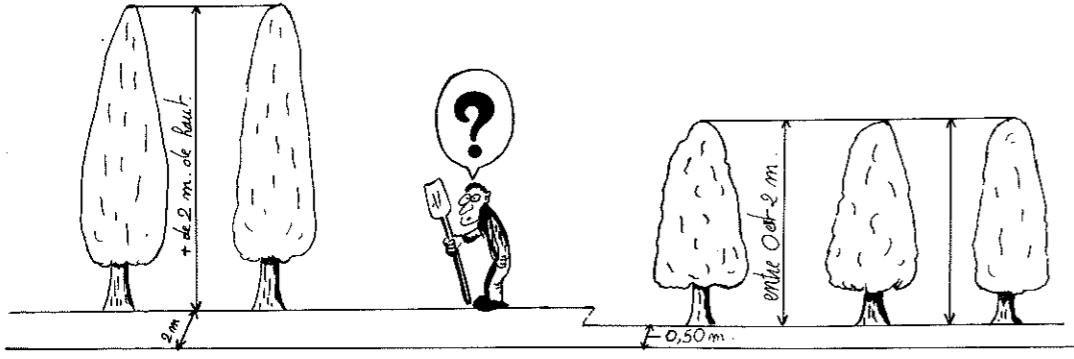
UNC - AFN

A l'occasion de cette nouvelle année la section AFN est heureuse de vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 1990.

Elle remercie Monsieur Le Maire et le conseil municipal. Nous avons participé à la fête organisée à l'occasion du Bicentenaire. Nous espérons faire un banquet à la cérémonie du 11 Novembre si l'avenir le permet.

La Section.

DISTANCE DE PLANTATION des ARBRES et ARBUSTES



A.D.A.R.

A l'aube de cette nouvelle année, toute l'équipe de l'A.D.A.R. vous présente ses vœux les plus chaleureux.

En 1989, l'A.D.A.R. vous a proposé :

- un après-midi récréatif pour les plus jeunes.
- un week-end d'animation avec fête foraine et exposition de photos d'école et de photos du milieu naturel. Braderie dans les rues de St-Ouen, le samedi ; tréteaux chantants, le dimanche après-midi.

Qu'il nous soit permis de remercier ici toutes celles et tous ceux qui ont prêté leurs photos d'école, vénérables et précieux souvenirs du temps passé.

Le dépouillement du concours "je choisis 5 photos" a trouvé son point final le vendredi 17 novembre. Roger Vurpillot, auteur des photos, a remis un agrandissement dédicacé de l'étang de Claire-Fontaine aux six gagnants suivants : 1. André Petithomme. 2. Gwenaël Rouillard. 3. Sylvain Allard. 4. Véronique Grassin. 5. exaequo Laurent Bizot et Sylvain Houdayer. En recevant, pour la commune, les cinq agrandissements suivants : soir sur Claire-Fontaine, la Rose, Duo de mésanges, Écureuil furtif, et Panier d'automne. Jean Fromont remerciait et félicitait au nom de tous notre photographe local.

Bien que le succès de ces différentes manifestations n'ait pas toujours été à la mesure de nos espérances, nous n'entendons pas pour autant baisser les bras.

Pour 1990, reprenant les thèmes ayant reçu le meilleur accueil l'année dernière, nous vous proposons :

- en février, vraisemblablement le 10, en soirée, salle de Chardonney, super tremplin de la chanson animé par J.-P. GARCIA.
- Les 28 et 29 avril, fête foraine, place des comtes de Belin ; grande braderie dans les rues, le samedi ; animations proposées par l'A.D.A.R., le dimanche après-midi.
- Pendant ces deux jours, nous vous proposerons une exposition d'Art jumelée avec un concours de photos d'amateurs, ouvert à tous.
- le 14 juillet, retraite aux flambeaux suivie d'un bal populaire.

Espérant vous retrouver nombreux lors de ces animations, à nouveau, bonne année à tous.

I.A.D.A.R.

Le concours est ouvert à tous les photographes amateurs, sans thème précis (la nature, le reportage, les effets spéciaux, le portrait), une indication importante, que les photos soient sur papier au format que vous souhaitez. Il paraît raisonnable de prévoir, en février, une rencontre de toutes les personnes intéressées pour décider des modalités de la présentation.

Ne soyez pas trop modestes... Participez nombreux.

CERCLE DES RETRAITÉS

Notre association ne va pas si mal avec des adhérents qui portent allègrement le poids des ans ; des plus jeunes fourmillent d'idées pour agrémenter les heures passées au Cercle en compagnie des anciens.

Mais les plus de 55 ans doivent venir nous rejoindre pour la continuité de l'Association à SAINT-OUEN et renouveler la tranche d'âge !

Nous avons les mêmes places au bureau autour du Président M. Charles LIVET qui du haut de ses 80 ans, supervise la bonne marche et la bonne entente au sein de l'Amicale.

Nous adressons nos vifs remerciements à notre Maire et à son Conseil Municipal pour la subvention qu'ils nous allouent chaque année pour aider à la réalisation d'un banquet offert à tous les adhérents en fin d'année, sans oublier, celui de printemps pour les plus de 65 ans.

Cette année, un de nos adhérents a été décoré de la Croix du Combattant 39-45 à la suite de la cérémonie du 11 Novembre, vers lequel tous les regards convergent.

A la mi-juillet, nous sommes allés faire un petit voyage en Alsace : Strasbourg et sa cathédrale majestueuse, Colmar-Riquewhir ce joli petit village fleuri parmi les côteaux à perte de vue qui ont dû produire d'excellents vins avec le chaud soleil qui a mûri les grappes ; puis les Vosges avec ses jolis sapins si particuliers et un petit coin de sinistre renommée, la Vologne, où fût noyé le petit Grégory.

En Avril, Septembre et Octobre, nous nous unissons avec les retraités du canton pour passer une soirée à SAINT-MARS-D'OUTILLÉ : déjeuner, sauterie, jeux de cartes et bonne ambiance.

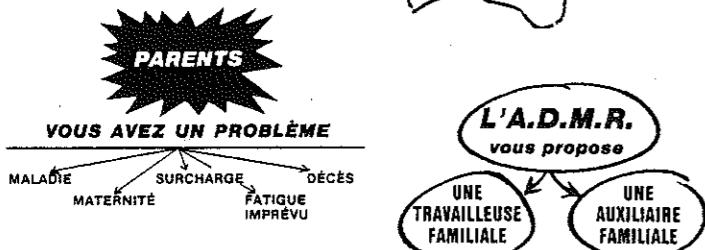
Bonne et heureuse année à nos adhérents et amis pour 1990, ainsi que nos meilleurs vœux de bonne santé pour vous et les votres.

La secrétaire : B. LECLOU.

A.D.M.R.

ASSOCIATION LOCALE A.D.M.R. DU BELINOIS

Sur les communes de :
Laigné-en-Belin - Moncé-en-Belin - Saint-Ouen-en-Belin - Saint-Biez-en-Belin - Saint-Gervais-en-Belin - Ecommoy - Marigné-Lailly



L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural du Belinois (A.D.M.R.) vous informe de sa nouvelle organisation concernant le partage des responsabilités et des nouveaux horaires de Marie-Christine (T.F.) et d'Odile (Aux. F.).

L'association se compose de sept responsables bénévoles et de deux professionnelles qui interviennent à votre domicile selon vos demandes.

Madame Roinson, chargée de l'organisation du travail de la semaine et des demandes de prise en charge, se fait maintenant aider par une responsable travail adjointe. Vous pouvez cependant continuer à l'appeler tous les jours sauf les mardis et jeudis au : 43.42.84.47.

Madame Coutable assurera la même fonction les mardis et jeudis, vous pouvez la joindre au 43.42.09.69.

Nouveaux horaires de travail de Marie-Christine

- intervention en demie-journée : Matin 8 h 30 à 12 h. Après-midi 14 h à 18 h.
- Intervention en journée complète : Journée continue avec repas 8 h 30 à 16 h 30

Il est toutefois possible d'aménager ces horaires en cas de besoin.

Horaires de travail d'Odile :

Effectuant un travail à temps partiel, Odile intervient soit le matin, soit l'après-midi (2 à 3 heures selon les besoins).

L'association souhaite que vous preniez bonne note de ces quelques renseignements, la tâche des uns et des autres sera simplifiée.

Pour l'association.

Association Familiale Rurale

L'Association Familiale Rurale propose divers services et activités sur la commune.

- Un bon nombre de jeunes familles bénéficient de la bourse à la petite enfance (0 à 4 ans) qui se déroule deux fois par an, mars et octobre.

- La gymnastique volontaire regroupe tous les lundis des personnes désireuses d'entretenir une super forme dans la joie et la bonne humeur. Accessible à tous la gym se déroule au gymnase de St-Biez-en-Belin le lundi à 20 H 30 pour le prix de 90 F au trimestre, on y pratique des activités physiques en salle, et en plein air à la belle saison (randonnées pédestres, sorties à vélo).

- Des après-midi récréatifs pendant les vacances scolaires, travaux manuels, sont prévus pour les enfants de 4 à 12 ans.

- En Juillet nous avons proposé un séjour sportif aux jeunes de 15-16 ans. L'itinéraire s'est fait en bicyclette avec hébergement en gîte d'étape sur trois jours. Sur place était organisé un stage de voile d'une semaine en mer avec le cercle nautique de Quimiac. Très sportifs les ados ont apprécié ce séjour et sont prêts à renouveler cette expérience.

- Les jeunes de 10-12 ans ont pratiqué la voile au lac de Brûlon pendant une semaine, regroupés à des enfants de la ruche d'Ecommoy.

- L'Association d'Ecommoy a accueilli 7 enfants de St-Ouen-en-Belin qui ont participé aux activités et à l'ambiance du centre aéré, en contre partie d'une participation financière de notre AFR.

- Chaque année le Ministère de la Jeunesse et des Sports organise une journée nationale "Parcours du Cœur". 110 personnes de 6 à 75 ans se sont livrées aux 2 parcours pédestres préparés par notre association. C'est une activité sportive qui se pratique au rythme de chacun, sans esprit de compétition. Rendez-vous dimanche 13 Mai 1990 pour une nouvelle expérience.

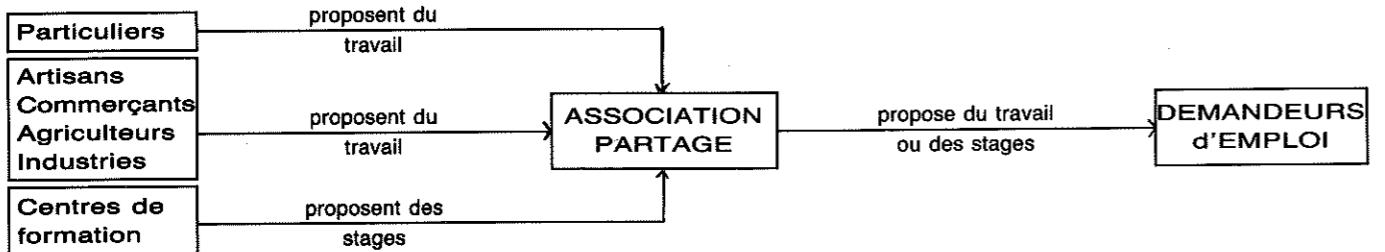
- Nous avons un projet de halte garderie pour les jeunes enfants de 3 mois à 6 ans. Une enquête a été réalisée en juin dernier afin de déceler les besoins sur les communes du secteur. Cette enquête a démontré qu'il existe un réel besoin pour la garde occasionnelle des jeunes enfants. Un groupe de travail s'est mis en place pour proposer ce service aux familles rurales. La garde s'effectuera chez les assistantes maternelles agréées. Elle peut être d'une heure ou plus selon le besoin de la maman qui souhaite se libérer temporairement (courses, coiffeur, docteur...) Ce projet sera mis en application très prochainement, pour tout renseignement s'adresser à Mme MARCEL Lydia, Tél. : 43.87.45.55.



Association PARTAGE

Agréée Association Intermédiaire — Place du Gal de Gaulle — ECOMMEOY — Tél. : 43.42.31.54

L'association est un intermédiaire entre les personnes qui procurent du travail et les personnes qui cherchent du travail.



PERMANENCES tenues par Mme Vuillin :

Du lundi au samedi de 9 h à 12 h et le lundi, mardi et vendredi de 15 h à 17 h. Mme Prévost, correspondante du CRD commission emploi-formation, peut vous recevoir le mardi matin de 8 h 30 à 12 h ou rendez-vous. CRD, Tél. : 43.42.68.76.

Abbé Bourg

En mars dernier, les Paroisses de St-Ouen et Laigné se réunissaient autour de M. l'abbé HOUDOUIN, Vicaire Général, pour décider ensemble de la réorganisation de nos Paroisses, décidée par le Synode diocésain de 1988.

St-Ouen était représenté par une vingtaine de personnes qui ont souhaité unanimement continuer à se joindre à Laigné, comme il en est depuis le départ du dernier curé résident à St-Ouen, en 1976.

Par décision de notre Évêque, en date du 20 octobre dernier, St-Ouen et Laigné ne font plus qu'une seule Paroisse, la PAROISSE de LAIGNÉ en BELIN.

Précisons immédiatement que cette décision ne change pratiquement rien au passé. L'église de St-Ouen demeurera un lieu de culte pour les Baptêmes, Communions, Mariages, Sépultures, Catéchisme et autres Célébrations. Mais juridiquement, elle ne fait plus qu'une avec Laigné et les deux lieux de culte, Laigné et St-Ouen, portent désormais le nom de Paroisse de Laigné.

Le Conciliateur Judiciaire

- a pour mission de régler à l'amiable des différents conflits concernant les particuliers, par exemple entre un propriétaire et un locataire, entre un client et un commerçant, entre voisins.

- Comment procède-t-il ? Alerté par un plaignant (courrier - visite lors d'une permanence), il invite les deux parties à examiner le différent ensemble ou séparément pour trouver un arrangement.

- Comment l'accord se traduit-il ? Quand l'arrangement amiable a été trouvé un constat d'accord peut être signé par les parties. Si elles le désirent le juge d'instance du Mans donnera force exécutoire à cet acte.

- L'intervention du conciliateur est gratuite. Si la conciliation ne réussit pas, les parties pourront engager, à leur frais, une procédure devant le tribunal compétent. Sur le canton M. JOUBIN a été nommé par le Président de la cour d'Appel. Permanence / Mairie annexe d'Ecommoy le premier mercredi de chaque mois de 9 h à 10 h sans rendez-vous. A partir de 10 h sur rendez-vous. (S'adresser au 43.42.10.14).

Responsabilité si vous avez un chien ?

- Vous serez pratiquement toujours tenu responsable des dommages et nuisances que votre animal cause au tiers et devez donc en supporter les conséquences financières. - Article 1385 du code civil.



Composition du bureau.

Présidente :	Marcel L.,
Vice-Présidente :	Thomas M.,
Secrétaire :	Bonnin M.,
Tresorière :	Pousse T.,
Membres :	Mmes Foucher M., Meunier C., Baudry R., Métayer L., Pasquier M., Zakari B., Boulard J., Vacher M., Mr. Jousse P.

Services proposés aux personnes âgées

Garde à Domicile :

Vous avez besoin de quelqu'un à vos côtés pour la nuit, une soirée, une journée, alors faites appel au nouveau service "Garde à Domicile". Solution nouvelle proposée aux personnes âgées seules ayant besoin de quelqu'un ou aux familles ayant la garde d'un ou de leurs parents âgés et qui veulent s'absenter une journée ou une soirée ou une nuit tout en les laissant en confiance.



Phonévie : Vous voulez vivre en toute sécurité, de jour comme de nuit, utiliser "Phonévie ou Présence Verte", un appareil qui relie la personne âgée en difficulté à sa famille ou à des voisins ou chez le Docteur. Pour tout renseignement s'adresser à Monsieur AVIGNON de Moncé-en-Belin responsable pour le canton. Tél. 43.42.03.18

Services aide ménagère et assistante ménagère.

En 1989 neuf familles ont bénéficié du service aide ménagère et 14 familles ont fait appel à la famille rurale pour assurer les démarches administratives concernant l'emploi des assistantes ménagères.

Mme POUSSE Thérèse. Tél. : 43.87.41.78

Mme BONNIN Maguy. Tél. : 43.87.46.40 sont à votre disposition pour tout renseignement souhaité.

St-Ouen-en-Belin, près



Phototypie J. Bouveret, Le Mans